

# Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

## Instruction n° 2014-I-03 modifiant l'instruction n° 2011-I-02 du 11 janvier 2011 portant création du tableau complémentaire aux états des placements

### **L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution,**

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 612-2 et L. 612-24 ;

Vu le Code des assurances, notamment son article A. 344-3 ;

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment son article A. 931-11-11 ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu l'instruction de l'Autorité de contrôle prudentiel n° 2011-I-02 du 11 janvier 2011 portant création du tableau complémentaire aux états des placements ;

Vu l'avis de la commission consultative des Affaires prudentielles en date du 12 février 2014 ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'annexe 1 de l'instruction n° 2011-I-02 susvisée est modifiée et remplacée par l'annexe 1 à la présente instruction.

#### **Article 2**

L'annexe 3 de l'instruction n° 2011-I-02 susvisée est modifiée et remplacée par l'annexe 2 à la présente instruction.

#### **Article 3**

La présente instruction entre en vigueur dès sa publication, y compris pour la remise devant être effectuée avant le 30 avril 2014.

Paris, le 3 mars 2014

Le Président de l'Autorité de contrôle prudentiel  
et de résolution,

[Christian NOYER]

## Identification de l'organisme

<b>Annexe I : Identification de l'organisme (rubrique 1)</b>		Exercice - en milliers d'euros
Tableau complémentaire aux états des placements : identification		

Dénomination :	01	
Organisme relevant du :	02	

Numéro (4 chiffres)	03	
Nature d'activité (2 chiffres)	04	
Forme juridique (2 chiffres)	05	
Non applicable	06	

Numéro SIREN (tous organismes)	10	
--------------------------------	----	--

Matricule ou RNM	11	
------------------	----	--

Adresse courriel d'un contact	92	
-------------------------------	----	--

## Liste des informations demandées et liste de valeurs à saisir pour la catégorie réglementaire

### Liste des informations demandées

#### I- Liste des informations demandées

Type d'information	ID	Liste fermée ?	Champ possible/ exemple d'information (en gras si liste fermée)	Information demandée dans la rubrique			
				3. Valeurs au bilan	4. Valeurs reçues en nantissement	5. Valeurs branche 25 hors bilan	6. Prêts de titres
				<b>Identification du titre</b>			
Type d'identifiant utilisé	1	VRAI	<b>ISIN autre</b>	√	√	√	√
Code d'identification	2		Par exemple, FR0010288357 si ISIN Sinon, autre identification utilisée	√	√	√	√
Désignation du titre	3		Par exemple, <b>CREDIT AGRICOLE 4%06-030318 TSR</b>	√	√	√	√
Nombre de titres	4		Par exemple, 1000	√	√	√	√
Nominal unitaire (contre-valeur en euros si devise étrangère)	5		Par exemple, 6,99	√	√	√	√
				<b>Information comptable et réglementaire</b>			
Comptabilité d'affectation	6	VRAI	<b>Comptabilité générale PERP RPS Branche 26 Diversifiés PERP diversifiés PERP en unités de rente RPS diversifiés RPS en unités de rente Autres</b> <small>(correspondance donnée dans l'onglet Totaux, VI. Colonnes B et C)</small>	√	√	√	√

Type d'engagement couvert	7	VRAI	Autres engagements Contrats à capital variable Autres engagements - opérations légalement cantonnées Contrats à capital variable - opérations légalement cantonnées Engagements branche 25 FCP gérés Nantissements chez les cédantes - caution solidaire Nantissements chez les autres cédantes Non affecté Grevé d'une autre garantie	√			
Réassureur ayant donné les titres en nantissement	57		Par exemple, Prévoyance Ré		√		
Organisme auquel appartiennent les valeurs gérées	60		Par exemple, caisse XXX			√	
Organisme ayant emprunté les titres	63		Par exemple, BNP Paribas SA				√
Affectation	8	VRAI	F, G, A, R, RV, RA, RD, S, SV, SA, SD, SDV, D, DV, V, W, P, E, CF, CC, CE, L	√			
Titre transféré ?	9	VRAI	(Concerne les titres transférés avec un portefeuille d'assurance vie) 1 si oui 0 sinon	√			
Catégorie comptable - compte divisionnaire (3 ou 4 chiffres) du PCA	10		Par exemple, 2301	√			
Numéro de compte interne à l'organisme	11		Par exemple, 2302005	√			
Intitulé du compte interne	12		Par exemple, "FCP actions européennes en euros"	√			
Mode de comptabilisation	13	VRAI	R.332-19 R.332-20 R.332-5 R.931-10-40 R.931-10-41 R.931-10-27 R.212-52 R.212-53 R.212-37 Diversifiés et PERP diversifiés IFT liés à des UC Autres IFT en valeur de réalisation Autre	√			
Catégorie réglementaire du titre	14	VRAI	Par exemple, R.332-2-2ter (valeurs données dans le tableau ci-après)	√	√	√	√
Nature du titre	15			√	√	√	√

Titre mis en pension ?	16	VRAI	1 si oui 0 sinon Les mises en pension sont indiquées ici; les prêts de titres sont dans l'onglet n°6	√			
Etat de localisation du titre ou dépôt	17	VRAI	Par exemple, FR (norme ISO 3166-1)	√	√	√	√
Pourcentage investi dans des PME	18		Ne pas remplir	√			
<b>Emetteur/emprunteur/contrepartie (pour prêts, titres de créances, actions et parts, et IFT)</b>							
Placement intragroupe	19	VRAI	1 si oui 0 sinon Comprend tous les placements de classe 25 et 26, ainsi que ceux intragroupes des classes 21, 22 et 24	√	√	√	√
Nom de l'émetteur/contrepartie	20		Par exemple, <b>Credit Agricole Asset Management</b>	√	√	√	√
Groupe de l'émetteur/contrepartie	21		Par exemple, groupe Credit Agricole utiliser une dénomination cohérente au sein du TCEP pour chaque entité	√	√	√	√
Macrosecteur	22	VRAI	Secteur public Institution financière hors assurance et OPCVM Société non-financière Assurance OPCVM Autre	√	√	√	√
<b>Valeur du titre en euros</b>							
Devise	23	VRAI	Nomenclature à 3 lettres des devises : EUR, USD, GBP, CHF...	√	√	√	√
Valeur brute comptable Contrevaleur en euros	24		Par exemple, 8042	√			
Amortissements Contrevaleur en euros	25		Par exemple, -1399	√			
Dépréciations Contrevaleur en euros	26		Par exemple, -1399	√			
Surcote/décote Contrevaleur en euros	27		Par exemple, -699	√			
Part non libérée du titre Contrevaleur en euros	28		Par exemple, -350	√			
Valeur nette Contrevaleur en euros	29		Par exemple, 4196	√			
Valeur d'entrée en portefeuille Contrevaleur en euros	61		Par exemple, 4196			√	
Valeur nette de la créance représentant le prêt en euros	64		Par exemple, 4196				√
Valeur de réalisation Contrevaleur en euros	30		Par exemple, 3497	√		√	√

<b>Valeur nette = valeur de réalisation Contrevaleur en euros</b>	58		Par exemple, 3497		√			
<b>Valeur de remboursement Contrevaleur en euros</b>	31		Par exemple, 6993	√	√	√	√	
<b>Méthode de valorisation</b>	32	VRAI	<b>Prix de marché Prix de modèle Expertise Estimation Autre</b>	√	√	√	√	
<b>Valeur du titre pour les opérations en devises autres que l'euro</b>								
<b>Taux de change retenu (euro/devise)</b>	33		Par exemple, 1,43	√	√	√	√	
<b>Valeur brute comptable dans la devise de l'opération</b>	34		Par exemple, 11500	√				
<b>Corrections de valeur dans la devise de l'opération</b>	35		Par exemple, -5000	√				
<b>Part non libérée du titre dans la devise de l'opération</b>	36		Par exemple, -500	√				
<b>Valeur nette dans la devise de l'opération</b>	37		Par exemple, 6000	√				
<b>Valeur nette de la créance représentant le prêt dans la devise du titre</b>	65		Par exemple, 6000					√
<b>Valeur nette = valeur de réalisation dans la devise de l'opération</b>	59		Par exemple, 5000		√			
<b>Valeur d'entrée en portefeuille dans la devise de l'opération</b>	62		Par exemple, 6000				√	
<b>Valeur de réalisation dans la devise de l'opération</b>	38		Par exemple, 5000	√		√	√	
<b>Valeur de remboursement dans la devise de l'opération</b>	39		Par exemple, 10000	√	√	√	√	
<b>Titres de créance</b>								
<b>Taille de l'émission (en euros)</b>	40		Par exemple, 34965	√	√	√	√	
<b>Rang de subordination</b>	41	VRAI	<b>Senior Subordonné Privilège</b>	√	√	√	√	
<b>Année de remboursement</b>	42		Par exemple, 2014	√	√	√	√	
<b>Année de prochain exercice de l'option d'achat</b>	43		Par exemple, 2011 (à ne remplir que si le titre est rachetable par l'émetteur)	√	√	√	√	

Taux de coupon annuel (en pourcentage)	44		Par exemple, 5,5 % coupon fixe du titre ou coupon variable annuel de l'exercice passé, rien si 0 coupon	√	√	√	√
Type de coupon	45	VRAI	<b>Pas de coupon</b> Fixe Indexé inflation Indexé usuel Autres variables	√	√	√	√
Type de remboursement	46	VRAI	Fixe Conditionnel Remboursable en actions Convertible sur options Autre	√	√	√	√
Evènement de crédit depuis l'acquisition	47	VRAI	<b>1 si oui</b> <b>0 sinon</b>	√	√	√	√
<b>OPCVM</b>							
Type d'OPCVM	48	VRAI	OPCVM de droit français OPCVM coordonné européen Autre	√	√	√	√
Classification AMF des OPCVM le cas échéant (ou fonds de capital risque et FCIMT)	49	VRAI	FCPR-FCPI-FIP-FCIMT Actions françaises Actions zone euro Actions communauté européenne Actions internationales Titres de créance en euros Titres de créance en devises Monétaire en euros Monétaire en devises Fonds alternatifs Fonds à formule Diversifiés	√	√	√	√
<b>Garanties</b>							
Nature de la garantie	50		Par exemple, garant Etat français, hypothèque Ne rien mettre si pas de garantie	√	√	√	√
Montant de la garantie	51		Par exemple, 50000	√	√	√	√
<b>Immobilier</b>							
Date de la dernière expertise immobilière	52		Par exemple, 2007	√	√	√	√

Instruments financiers à terme (et placements rattachés)							
Type de stratégie	53	VRAI	Investissement Désinvestissement Rendement Autres	√	√	√	√
Nature de l'IFT	54	VRAI	Contrat d'échange Achat d'option d'achat Achat d'option de vente Vente d'option d'achat Vente d'option de vente Contrat ferme à terme Autre	√	√	√	√
Risque principal couvert	55	VRAI	Action Taux Crédit Change Autre	√	√	√	√
Identifiant	56		Champ numérique, à remplir en correspondance avec les placements rattachés	√	√	√	√



## Liste de valeurs à saisir pour la catégorie réglementaire

### II- Liste de valeurs à saisir pour la catégorie réglementaire

catégorie réglementaire
R.332-2-1
R.332-2-2
R.332-2-2bis
R.332-2-2ter
R.332-2-2quater
R.332-2-3
R.332-2-4
R.332-2-5
R.332-2-5bis
R.332-2-6
R.332-2-7
R.332-2-7bis
R.332-2-7ter
R.332-2-7quater
R.332-2-7quinquies
R.332-2-8
R.332-2-9
R.332-2-9bis
R.332-2-9ter
R.332-2-9quinquies
R.332-2-9sexies
R.332-2-10
R.332-2-11
R.332-2-12
R.332-2-12bis
R.332-2-13
R.931-10-21-1
R.931-10-21-2
R.931-10-21-3
R.931-10-21-3bis
R.931-10-21-3ter
R.931-10-21-4
R.931-10-21-5
R.931-10-21-6
R.931-10-21-7
R.931-10-21-8
R.931-10-21-9
R.931-10-21-9bis
R.931-10-21-9ter
R.931-10-21-9quater
R.931-10-21-10
R.931-10-21-11
R.931-10-21-12
R.931-10-21-12bis
R.931-10-21-12quater
R.931-10-21-12quinquies
R.931-10-21-13
R.931-10-21-14
R.931-10-21-15
R.931-10-21-16
R.212-31-1

R.212-31-2
R.212-31-3
R.212-31-4
R.212-31-4bis
R.212-31-5
R.212-31-6
R.212-31-7
R.212-31-8
R.212-31-9
R.212-31-10
R.212-31-10bis
R.212-31-10ter
R.212-31-11
R.212-31-12
R.212-31-13
R.212-31-14
R.212-31-14bis
R.212-31-14quater
R.212-31-14quinquies
R.212-31-15
R.212-31-16
R.212-31-17
R.212-31-18